

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 25 juin 2019

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.

La séance est ouverte à 17h05 et levée à 18h32

Etaient présents :

C.A.G.B : AVIS André ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; FALCINELLA Béatrice ; FELICE Alain ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LAIDIE Franck ; LEGAIN Olivier ; LETHIER Michel ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MAURICE Yves ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; STHAL Rémy ; THIEBAUT Catherine ; VOUGNON Bernard suppléant de BARTHELET Catherine ;

C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MONIOTTE Jacques ; QUÉTÉ Gérard ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M : MARCHAL François ; MORALES Roland

Etaient excusés :

C.A.G.B : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; CANAL Jacques ; TAILLARD Fabrice ;

C.C.L.L : GROLEAU Colette

C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Yannick POUJET

Procuration de vote :

Mandants : BIZE Thibaut ; LOPEZ François ;

Mandataires : CAULET Claudine ; FELICE Alain

Objet : convention de partenariat SYBERT – XTREM/LOUE

CONVENTION DE PARTENARIAT SYBERT – XTREM/LOUE

Rapporteur : Monsieur Sylvain DUCRET, Vice-Président

Depuis 2016, le SYBERT apporte son soutien à la compétition sportive annuelle XTREM/LOUE organisée par l'association du Vélo Club d'Ornans.

Reconduction du partenariat

Pour la 4^{ème} année consécutive, le SYBERT est partenaire de cet évènement qui aura lieu les 5 et 6 octobre 2019.

L'objectif de ce partenariat est de sensibiliser les organisateurs à réfléchir à leur production de déchets et à leur tri, aussi bien en amont de l'évènement que pendant toute sa durée. Ainsi, d'une part, le SYBERT s'engage à apporter ses conseils et son expertise auprès des bénévoles de l'association. Et d'autre part, le Vélo Club d'Ornans s'engage à les mettre en pratique et à diffuser des messages d'information et de prévention sur la gestion des déchets sur les deux jours de l'évènement.

Dans ce cadre, une convention est signée entre les deux parties rappelant les engagements de chacun ainsi que le montant de la subvention allouée par le SYBERT. Pour rappel, celle-ci, comme les années précédentes, est de 1 000 € net de TVA (montant validé lors du Comité du 11 décembre 2018). Cette subvention devra être versée au plus tard le 15 novembre 2019.

A l'unanimité, le Comité Syndical, après avoir pris connaissance de la proposition de convention de partenariat, en valide les termes et autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer cette convention et toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIÉBAUT



Préfecture du Doubs



Reçu le 05 JUIL. 2019

Contrôle de légalité

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



Convention de financement partenariat club sportif XTREM SUR LOUE

Entre

Le SYBERT, représenté par sa Présidente, Catherine THIEBAUT, agissant en vertu de la délibération du Conseil syndical du d'une part,

et,

L'association bénéficiaire et organisatrice de la manifestation XTREM SUR LOUE, dénommée Vélo Club Ornanaï, dont le siège est situé 1 avenue du Général de Gaulle à Ornans et représentée par son Président, Michel CHOFFEZ, d'autre part,

Préambule

Le SYBERT est compétent pour le traitement des déchets et la prévention sur son territoire. Il mène une politique forte en faveur de la réduction des déchets, notamment à travers le soutien d'actions prônant la prévention et le tri-recyclage.

Ainsi, le SYBERT travaille depuis longtemps avec des structures associatives locales engagées et souhaite soutenir leurs initiatives dès lors que leurs projets convergent avec les politiques qu'il mène.

L'association Vélo Club Ornanaï propose de promouvoir la prévention et le tri des déchets et d'accueillir le SYBERT, lors de l'évènement grand public **XTREM/LOUE**, course internationale MTB Marathon et randonnées pour tous, qui aura lieu les 5 et 6 octobre 2019 à Ornans.

Par la présente convention, il est défini les objectifs d'actions devant être menées par l'association et, en conséquent, le montant de la subvention alors versée par le SYBERT.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les différents engagements des parties dans le cadre du présent partenariat.

Article 2 – Engagement de l'organisme bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à :

- communiquer sur le tri des déchets et sur le SYBERT sur les supports utilisés pour promouvoir la manifestation XTREM/LOUE en amont et pendant les deux jours de la manifestation XTREM/LOUE, informer les bénévoles et les inviter à une soirée de sensibilisation animée par le SYBERT courant septembre à Ornans ;
- préparer la soirée de sensibilisation en amont (fournir des échantillons de déchets et préparer des consignes claires pour optimiser le tri des déchets lors de l'évènement),

- faire les achats nécessaires à la manifestation de façon à produire le moins de déchets possible et à valoriser au maximum les déchets restants. Un rendez-vous avec le SYBERT en amont de la commande devra avoir lieu.
- si besoin, accueillir 2 animatrices du SYBERT le dimanche 6 octobre 2019 pour sensibiliser les participants,
- diffuser des messages sonores sur le tri des déchets durant les deux jours de la manifestation XTREM/LOUE,
- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de ces engagements,
- transmettre au SYBERT les résultats des actions menées pour attribution de la subvention
- veiller à ce que l'ensemble des déchets ménagers ou assimilables produits sur la manifestation soient destinés aux installations du SYBERT (benne mise en place sur la manifestation).

Article 3 – Engagement du SYBERT

Pour que l'association VELO CLUB ORNANS réalise ses objectifs, le SYBERT s'engage sur les deux jours de la manifestation XTREM/LOUE :

- fournir un appui technique pour la gestion des déchets (collecte, signalétique et sensibilisation) ;
- à prendre contact avec la personne en charge des achats en avril de façon à la conseiller sur des produits recyclables et / ou sans déchet ;
- organiser une soirée de sensibilisation pour les bénévoles en amont de la manifestation ;
- inviter les bénévoles et organisateurs à une séance-découverte du centre de tri des déchets de Besançon à Planoise ;
- si besoin être présent le dimanche 6 octobre pour sensibiliser les participants ;
- mener un travail de diagnostic lors de l'événement et proposer des pistes d'action pour l'édition 2020 à l'occasion de la réunion-bilan qui se tiendra en fin octobre / début novembre 2019 ;
- verser une subvention d'un montant de 1 000 € au plus tard le 15 novembre 2019.

Article 4 – Modalités de versement de la subvention

La subvention sera versée en une seule fois au plus tard le 15 novembre 2019.

Article 5 – Responsabilités – Assurance

Les activités de l'association sont placées sous sa responsabilité exclusive.

Elle doit contracter toutes les assurances nécessaires à la réalisation des actions de la présente convention.

Article 6 – Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Article 7 – Durée de la convention

La présente convention est établie pour le seul événement des 5 et 6 octobre 2019.

Article 8 – Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Article 9 – Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement la Présidente du SYBERT et Monsieur le Trésorier Payeur du SYBERT.

Fait en deux exemplaires, à le

Le Président de l'association VELO CLUB ORNANS
Michel CHOFFEZ

La Présidente du SYBERT
Catherine THIÉBAUT